

**CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 janvier 2020**

Procès-verbal de la 1^{re} assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier du Plateau tenue le mardi 28 janvier 2020, à 19 h, au Centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours, salle RC-19, Québec.

PRÉSENCES:

M. Nicolas Gagnon	Président
M. Jean-François Ross	Vice-président
M. Luc Santerre	Trésorier
M ^{me} Pauline Bernatchez	Administratrice
M ^{me} Diane Marion	Administratrice
M ^{me} Véronique Proulx	Administratrice
M. Luc Pesant	Administrateur

IL Y A QUORUM

ABSENCE :

M ^{me} Suzie Beaulieu	Administratrice
--------------------------------	-----------------

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau
M ^{me} Éliana Vivero	Conseillère en urbanisme
M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Francine Lafrenière	Secrétaire de soutien

21 citoyens présents

Ordre du jour

1	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3	Consultation publique projet de modifications au Règlement R.C.A.3V. 267 concernant la zone 34014Mc	19 h 05
4	Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2019	19 h 50
5	Questions et commentaires du public	20 h 00
6	Suivi des dossiers <ul style="list-style-type: none">• Nouveau secrétaire• Comité PEP• Dépôt du mémoire Stratégie sécurité routière• Prochaine rencontre le 25 février 2020	20 h 15
7	Période d'information des membres du conseil municipal	20 h 35
8	Questions et commentaires du public	20 h 45
9	Fonctionnement <ul style="list-style-type: none">• Correspondance et information• Trésorerie	20 h 55
10	Divers	21 h 00
11	Levée de l'assemblée	21 h 05

Procès-verbal

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Nicolas Gagnon ouvre l'assemblée à 19 h 02. Il souhaite la bienvenue à toute l'assemblée dont un groupe d'étudiants du cours *Éthique et culture religieuse* de l'école secondaire De Rochebelle.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Nicolas Gagnon demande s'il y a ajout de sujets à l'ordre du jour. Le sujet *Demande d'appui du CQ Saint-Louis* est ajouté au Point 10 : Divers. Un autre sujet *Fête du frette* est ajouté au Point 6 : Suivi des dossiers.

RÉSOLUTION 20-CA-01

Sur proposition de M. Luc Santerre, appuyée par M. Luc Pesant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts susmentionnés.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q 267 CONCERNANT LA ZONE 34014Mc

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la conseillère en urbanisme M^{me} Éliana Vivero explique le projet de modifications de la zone 34014Mc. Cette zone est située approximativement au sud-ouest de l'autoroute Duplessis, au nord-ouest du chemin Sainte-Foy et au nord de la rue Cavelier.

Le requérant désire démolir le bâtiment commercial existant localisé dans ladite zone et construire un nouveau bâtiment commercial visant à accueillir des services administratifs avec une majorité de stationnements souterrains.

Afin d'harmoniser les normes d'implantation de la zone 34014Mc avec les zones adjacentes, les modifications proposées sont de :

- Diminuer la marge avant à 6 mètres;
- Diminuer la marge latérale à 3,5 mètres;
- Augmenter la marge arrière à 11 mètres;
- Augmenter le nombre maximal d'étages à quatre;
- Ajouter un pourcentage d'aire verte de 15 %;
- Indiquer que le bâtiment principal doit être implanté à une distance minimale de 11 mètres d'une zone dans laquelle sont autorisés des usages du groupe H1 Logement.

Présent dans l'assemblée, le requérant copropriétaire du bâtiment et architecte, complète l'information concernant son futur projet, en démontrant aux citoyens la prise en compte de l'ensoleillement pour les voisins, du nombre restreint de stationnements extérieurs, de la hauteur du bâtiment et de la présence de végétation. Après quelques échanges, le C.A. adopte la résolution suivante.

RÉSOLUTION 20-CA-02

À L'UNANIMITÉ, il est résolu par les membres du conseil de quartier du Plateau de recommander l'adoption des modifications au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme, R.C.A.3V.Q. 267, relatives à la zone 34014Mc.

Le rapport d'opinion est joint en annexe.

4 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Sur la page frontispice, le nom de M. Luc Pesant est retiré de la liste des présences à l'assemblée. Il se retrouve plutôt dans la liste des absences.

RÉSOLUTION 20-CA-03

Sur proposition de M. Jean-François Ross, appuyée par M^{me} Véronique Proulx, il est résolu d'adopter le procès-verbal du CQ du Plateau du 17 décembre 2019 avec la correction susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question ou commentaire ne sont adressés.

6 SUIVI DES DOSSIERS

Nouveau secrétaire : Suite au départ du secrétaire M. Antoine Rochette, qui a quitté le quartier, le président souhaite pourvoir le poste. Après quelques échanges, M. Luc Pesant accepte d'assumer le rôle de secrétaire jusqu'aux prochaines élections du C.A. au mois d'avril 2020.

RÉSOLUTION 20-CA-04

Sur proposition de M. Nicolas Gagnon, appuyée par M^{me} Pauline Bernatchez, il est résolu de nommer M. Luc Pesant comme secrétaire du conseil de quartier du Plateau jusqu'au mois d'avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité PEP (Comité pour l'embellissement du Plateau) : M^{me} Pauline Bernatchez dresse un portrait du dossier jusqu'à maintenant. Il a été répertorié 776 arbres sur des terrains privés résidentiels correspondant à 664 adresses. Elle demande au conseiller en consultations publiques s'il est possible de connaître les propriétaires des blocs-appartements. Celui-ci la réfère à la carte interactive de la Ville où tous les propriétaires de lots sont identifiés.

Un feuillet est en préparation pour informer les citoyens du quartier du projet de verdissement (plantation d'arbres sur leur terrain) et de les inviter à remplir le formulaire sur la page Facebook du conseil de quartier s'ils sont intéressés. La Ville pourra ensuite contacter le citoyen intéressé, en lui mentionnant les programmes disponibles.

Elle invite les citoyens à publiciser l'existence du projet (parenté, connaissances, voisins, collègues de travail, ...).

L'adresse de la page Facebook est nommée dorénavant : QuartierPlateauSainteFoy. Un groupe Facebook privé est aussi actif.

Un plan d'action 2020-2024 a été élaboré par le comité PEP. La priorité demeure la sensibilisation et la mobilisation au projet. D'autres thèmes sont considérés tels que : l'augmentation de l'indice de canopée dans le quartier, l'embellissement du paysage urbain, la promotion de l'agriculture urbaine, la création de places éphémères ainsi que l'élaboration de parcours urbains récréatifs et utilitaires.

M^{me} Bernatchez se demande où s'adresser pour discuter des espaces verts près des lignes hydroélectriques d'Hydro Québec. M. Dave Gagnon-Pelletier tentera de trouver la réponse.

Dépôt du mémoire Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : M^{me} Diane Marion a fait parvenir aux membres une version du mémoire. Il a été déposé en version finale à la Ville le 9 janvier 2020. Il est accessible en cliquant sur le lien suivant.

https://s3.ca-central-1.amazonaws.com/ehq-production-canada/file_answers/files/82b2b36452824813d8f363432aa77385cadb5f73/025/386/175/original/Memoire_Strategie_routiere_CQ_du_Plateau.docx?1578589685

Prochaine rencontre le 25 février 2020 : M. Nicolas Gagnon rappelle que la prochaine rencontre du CQ aura lieu le 25 février 2020.

Fête du *frette* : M. Nicolas Gagnon a reçu une invitation du secteur Notre-Dame-de-Foy pour participer à cette fête hivernale le 22 février prochain, au parc Notre-Dame-de-Foy. Des activités sont prévues au programme dont la tire sur la neige, une kermesse, le récit de contes, ... M. Gagnon fera suivre le courriel d'invitation aux membres.

7 PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Anne Corriveau :

- 1) Adresse ses vœux d'une bonne Nouvelle Année à tous
- 2) Énumère les sujets discutés au dernier conseil municipal soit :
 - La pénurie de main-d'œuvre – le taux de chômage est de 3,1 % dans la région de Québec
 - Le lancement prochain de la Vision de l'habitation par la conseillère municipale M^{me} Émilie Villeneuve (encourageant la disponibilité de logements abordables pour les personnes âgées à faible revenu)
 - La protection de l'eau : mise aux normes demandée par les gouvernements pour le Lac Delage et Stoneham
 - Le travail conjoint mené avec le gouvernement provincial dans le dossier de l'itinérance et de la santé mentale
 - La poursuite des grandes étapes du projet de Stratégie de sécurité routière 2020-2024 dont la dernière journée d'audition des mémoires est le 27 janvier 2020

- Deux nouveaux dossiers sous la responsabilité de M^{me} Suzanne Verreault : une campagne de dépistage du plomb dans l'eau (programme d'accompagnement du citoyen) et une politique à venir sur les poêles à bois

M. Rémy Normand : M. Normand élabore davantage sur le dernier communiqué de la Ville concernant les branchements d'eau potable en plomb. À la suite du resserrement de la norme de concentration maximale de plomb dans l'eau annoncée dernièrement par le gouvernement provincial, la Ville a mis sur pied un plan d'action pour éliminer tous les branchements en plomb sur son territoire. M. Normand tient à mentionner qu'aucune conduite de distribution du réseau d'aqueduc de la Ville ne contient de plomb; ce sont les branchements des propriétés privées au réseau d'aqueduc qui posent problème. La Ville intensifiera ses efforts dans les prochains mois pour analyser l'eau potable de tous les bâtiments construits avant 1980, ce qui représente environ 80 000 immeubles.

La Ville se chargera des travaux de remplacement de tous les branchements en plomb sur son territoire, dans la partie publique et dans la partie privée des branchements. Les coûts pour les travaux pour la partie privée seront aux frais du propriétaire du bâtiment. Un programme d'aide financière pour les citoyens sera offert, comportant une subvention maximale de 2 500 \$, avec des modalités de paiement pouvant s'échelonner sur une période de 10 ou 15 ans. Le nombre d'effectifs municipaux sera accru pour réaliser ultimement le plan d'action.

Pour plus d'information sur le dossier, consulter le communiqué de la Ville paru le 20 janvier 2020 sur son site Web.

8 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un membre demande s'il est possible de connaître les événements à venir à travers la ville de Québec. On le réfère à la page Web de son Arrondissement ou à la page Web *Quoi faire à Québec?* M. Dave Gagnon-Pelletier enverra les deux liens aux membres.

9 FONCTIONNEMENT

Correspondance et information : M. Nicolas Gagnon mentionne qu'il a rempli le formulaire concernant les assurances pour les membres du conseil de quartier. M. Dave-Gagnon-Pelletier informe que ces assurances sont payées par la Ville et assurent une couverture aux membres du C.A.

Trésorerie : M. Luc Santerre informe d'un solde bancaire au 31 décembre 2019 de 1 030,12 \$.

RÉSOLUTION 20-CA-05

Sur proposition de M^{me} Pauline Bernatchez, appuyée par M^{me} Diane Marion, il est résolu de payer une somme de 80,00 \$ à M^{me} Francine Lafrenière, pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 20-CA-06

Sur proposition de M. Luc Pesant, appuyée par M^{me} Véronique Proulx, il est résolu de payer une somme de 80,00 \$ à M^{me} Francine Lafrenière, pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 DIVERS

Demande d'appui du CQ Saint-Louis : M^{me} Diane Marion explique le contexte concernant une demande d'appui du CQ de Saint-Louis. Les membres se disent d'accord avec la demande d'appui.

RÉSOLUTION 20-CA-07

Objet : Le projet de piste cyclable unidirectionnelle en site propre sur les boulevards Neilson et Hochelaga

Étant donné que le conseil de quartier du Plateau partage les préoccupations du conseil de quartier de Saint-Louis concernant la sécurité des cyclistes circulant sur les bandes cyclables en bordure du boulevard Hochelaga;

Étant donné que ces bandes cyclables se terminent abruptement au coin de la route de l'Église, plaçant ainsi le cycliste devant deux alternatives inacceptables à savoir rouler sur le trottoir ou emprunter un parcours à hauts risques;

SUR PROPOSITION de M^{me} Diane Marion, appuyée par M^{me} Pauline Bernatchez, le conseil de quartier du Plateau demande à la Ville de Québec de donner suite à la résolution 20-01-01 du conseil de quartier de Saint-Louis concernant l'échéancier pour le déploiement complet de la portion de piste cyclable unidirectionnelle en site propre entre l'avenue De Rochebelle et le boulevard Pie-XII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M^{me} Véronique Proulx, appuyée par M^{me} Pauline Bernatchez, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal rédigé par M^{me} Francine Lafrenière et révisé par M. Nicolas Gagnon et M. Luc Pesant

Luc Pesant, secrétaire

Nicolas Gagnon, président

MANDATÉ : Conseil de quartier du Plateau

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.267

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 28 janvier 2020, 19 h au Centre communautaire Claude-Allard 3200, avenue d'Amours, salle RC19</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p><i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34014Mc – District électoral du Plateau (R.C.A.3V.Q. 267)</i></p>
---	--	--

4. Présences

Membres avec droit de vote : Mmes Diane Marion, Pauline Bernatchez et Véronique Proulx, MM. Nicolas Gagnon, Jean-François Ross, Luc Pesant et Luc Santerre.

Membres sans droit de vote : Anne Corriveau, conseillère municipale du district de la Pointe-de-Sainte-Foy et Remy Normand, conseiller municipal du district du Plateau

Présentation : Mme Éliana Vivero conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Animation et préparation du rapport : Dave G. Pelletier, conseiller, Service de l'interaction citoyenne

5. Informations présentées

- Présentation des modifications proposées;
- Information relative au déroulement de la consultation publique.

Objet de la demande :

Voici les ajustements proposés pour la zone 34014Mc du quartier du Plateau:

- Diminuer la marge avant à 6 mètres et la marge latérale à 3,5 mètres;
- Augmenter la marge arrière à 11 mètres;
- Augmenter le nombre maximal d'étages à quatre;
- Ajouter un pourcentage d'aire verte de 15 %;
- Indiquer que le bâtiment principal doit être implanté à une distance minimale de onze mètres d'une zone dans laquelle sont autorisés des usages du groupe H1 Logement.

Le conseil de quartier a reçu les mandats de :

- Formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec;
- Tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de modification.

Le règlement R.C.A.3V.Q. 267 comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier du Plateau)

Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Plateau recommandent unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter le Règlement R.C.A.3V.Q. 267 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme tel que proposé.

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 32

Nombre d'interventions : 2

Un résidant de la rue Matthew-Thomas-Hunter demande s'il n'aurait pas été préférable de modifier le périmètre de la zone 34018Mc pour inclure les lots faisant l'objet de modifications. Constatant qu'il s'agit d'un lot d'angle, il demande à partir de quelle rue doit être calculée la marge avant de 6 mètres. Ce dernier souligne également que la configuration de la rue du Brabant nuit à la visibilité automobile, problème qu'il a déjà porté à l'attention de l'administration municipale. Il s'interroge donc quant à savoir si la diminution de la marge avant ne risque pas d'accroître cette problématique.

Réponse de la Ville : Bien que les normes d'implantation soient similaires entre la zone 34014Mc et la zone 34018Mc, nous ne souhaitons pas reconduire les usages autorisés de cette dernière dans la zone faisant l'objet des modifications proposées. On indique également qu'un bâtiment principal sur un lot d'angle peut avoir sa façade sur la rue du choix du promoteur. Ici toutefois, l'ajout de l'article 372 voulant qu'un bâtiment principal doit être implanté à une distance de 11 mètres d'une zone dans laquelle sont autorisés des usages du groupe H1 Logement qui comprennent uniquement deux logements ou moins impose au requérant de respecter cette distance sans égard à la rue retenue en façade.

Un résidant de la rue Cavelier s'interroge également quant au calcul de la marge latérale proposée de 3,5 mètres et de la marge avant de 6 mètres sur un lot d'angle. Il demande également au requérant s'il doit y avoir beaucoup de fenêtres sur la façade arrière comme elle donne sur les cours arrière des résidences adjacentes.

Réponse de la Ville : On indique que sur ce lot d'angle, le bâtiment principal devrait garder le 6 mètres sur le côté tout en assurant une marge arrière de 11 mètres.

Réponse du requérant : Il précise qu'il s'agit d'un bâtiment destiné à un usage d'affaires et qu'il doit effectivement y avoir de la fenestration sur tous les niveaux. Il souligne toutefois qu'étant donné que la façade arrière donne à l'ouest, il n'est pas prévu d'installer de mur rideau sur celle-ci pour éviter d'avoir à surclimatiser le bâtiment.

8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier du Plateau)

Un administrateur demande si les modifications proposées s'appliqueront également au lot situé au 738 rue du Brabant.

Réponse de la Ville : Les normes proposées s'appliqueront sur l'ensemble de la zone, ce lot étant situé dans la même zone.

Une administratrice du conseil fait part de ses préoccupations quant à la visibilité difficile de la rue du Brabant. Elle aimerait qu'on profite du changement de zonage pour adresser cette problématique. Elle précise qu'un miroir avait été installé pour faciliter la visibilité près de l'intersection, mais qu'il a depuis été endommagé. Elle indique que le conseil portera le problème à l'attention de l'administration municipale.

Une deuxième administratrice demande si la plantation d'arbres sur le lot situé au nord pourrait un jour faire l'objet d'un projet immobilier. Elle demande également au requérant s'il a envisagé un toit vert pour adresser la problématique des îlots de chaleur. Finalement, elle vérifie auprès du requérant si des plantations et de la végétation ont été prévues dans le stationnement.

Réponse de la Ville : Le terrain au nord appartient au Ministère des Transports du Québec (MTQ) et a été reboisé récemment (dans le cadre des fêtes du 400^e). Il serait surprenant qu'il fasse l'objet d'un développement. De plus, avec les normes d'implantation qu'on propose aujourd'hui, la superficie constructible ne serait pas suffisante pour en faire un projet viable.

Réponse du requérant : Il rappelle avoir tenté en vain d'acquiescer auprès du MTQ et de la Ville ne serait-ce qu'une partie de ce terrain et qu'on lui avait indiqué que ça demeurerait un espace vert. Il signifie ensuite que des moyens pour contrer les îlots de chaleur existent, notamment les membranes élastomères ou de thermoplastique polyoléfine (TPO). Il se dit sensible à l'importance d'utiliser une membrane très pâle, voire blanche et que c'est minimalement ce qu'ils ont l'intention d'utiliser. Il précise qu'en ce qui concerne une toiture végétale que ce principe est très onéreux et peu approprié à un climat rigoureux. Il conclut en spécifiant qu'actuellement, il n'y a pas d'aire verte et que la municipalité a demandé d'en assumer au moins 15%, ce qu'il entend concentrer en façade puisque le stationnement arrière, de béton, rend complexe l'insertion de plantations. Il ajoute finalement avoir besoin de tout l'espace pour se conformer à la réglementation prévoyant un nombre minimal de cases de stationnement, de stationnements à vélo de même que d'espace pour les contenants de matières résiduelles.

Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et à l'assistant-greffier de l'Arrondissement. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Préparé par

Signé



Luc Pesant
Secrétaire de l'Assemblée
Conseil de quartier du Plateau

Dave G. Pelletier
Conseiller
Service de l'interaction citoyenne

31 janvier 2020